



COMMENT OUVRIR UNE AL PHI

Généralités :

Une association locale (AL) de PHI est une association loi de 1901 qui a pour but de développer l'activité de PHI sur un ou plusieurs départements. Il ne peut pas y avoir plus d'une AL par département. Elle doit s'engager à adhérer à PHI et en respecter les règles et l'éthique. Le Président de l'AL sera impérativement pharmacien.

Les étapes de la création d'une AL :

- 1°/ Constitution d'un groupe de personnes intéressées,*
- 2°/ Prise de contact avec le siège de PHI qui communique les documents d'informations,*
- 3°/ Prise de décision par les intéressés de la création d'une AL et information au siège,*
- 4°/ Envoi par le siège des statuts type,*
- 5°/ Rédaction des statuts de l'AL, définition de son siège social. Ces documents sont envoyés au siège pour contrôle et transmission au conseil d'administration de PHI qui statue et donne son accord à la création de l'AL,*
- 6°/ Après cet accord, une assemblée générale constitutive de l'association locale est mise en place pour entériner la création et élire le conseil d'administration qui élit le bureau de l'AL. La date de cette assemblée générale est communiquée préalablement au siège,*
- 7°/ Dépôt des statuts à la Préfecture et inscription au Journal Officiel,*
- 8°/ Envoi du récépissé de la Préfecture et de la copie du journal officiel annonçant la création au siège accompagné du règlement de la cotisation annuelle de 270 € par département en 2019, comprenant l'assurance groupe Responsabilité Civile obligatoire,*
- 9°/ A réception, le siège de PHI notifie à la nouvelle AL son agrément officiel en tant qu'Association Locale de PHI autorisée à utiliser le nom et le logo et différents documents fournis par le siège.*



COMMENT SE FINANCER

Cotisations des membres :

Chaque AL définit le ou les montants de cotisation de ses membres.

Partenaires privés :

Recherche de financement, soit pour le fonctionnement, soit pour des actions et missions, auprès d'entreprises, de clubs services, de donateurs privés...

Partenaires publics :

Recherche de financements auprès des collectivités territoriales (Communes, conseil départemental) et des agences publiques.

Organisation de manifestations ou participation à des manifestations :

Concerts, marchés de Noël, brocantes, randonnées, etc...

Collecte des Radiographies :

Une convention de partenariat signée entre PHI et la société de recyclage des radiographies inutilisées permet à chaque AL de collecter les anciennes radiographies et d'en retirer un intérêt financier. Le tri de ces radiographies par les bénévoles de l'AL (élimination des papiers, séparation des radiographies argentiques et numériques) permet d'augmenter la rémunération de cette opération.

Autres possibilités :

Chaque association locale étant maîtresse de son budget peut mettre en place d'autres ressources de financement à condition qu'elles respectent l'éthique de PHI et de la profession pharmaceutique.



A L'AIDE DE QUELS SUPPORTS

(Exemples)

Participez à la collecte des radiographies inutilisées.

Rapportez vos radiographies
inutilisées dans les pharmacies
qui participent à notre action ou
à l'association PHI de votre ville
ou de votre région.



L'ORGANISATION DE DIVERSES MANIFESTATIONS

La revue PHI 2018 est disponible.

Vous pouvez la consulter ou la
télécharger sur notre site
internet :

www.phi.asso.fr



PHI EN 2018

*26 associations locales (AL) couvrant
37 départements*

7 créations d'AL en projet en 2019

** Un siège national*

PHI
534, Avenue Jean Giraudoux
18200 SAINT-AMAND-MONTROND

Tél : 02 48 60 72 68
Mail : contact-siege@phi.asso.fr
Web : www.phi.asso.fr

** Un établissement pharmaceutique*

PHI
130/140, Avenue Amédée Bollée
30000 NIMES

Tél : 04 66 40 30 67 - Fax 09 59 75 30 81
Mail : exploit.ep@phi.asso.fr

--==0000000==--



PHI EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Après l'arrêt de la récupération des médicaments non utilisés, il a fallu envisager une reconversion de nos activités.

Grâce à l'énergie de nos bénévoles, du soutien de nos partenaires et de l'aide de nos Autorités de Tutelle (Ministère de la Santé), nous avons pu développer une activité importante en créant un Établissement Pharmaceutique au statut de distributeur en gros à vocation humanitaire. Cet Établissement a pour mission de fournir des médicaments pour plus de 120 centres de soins caritatifs situés sur le territoire national et les DOM-TOM et gérés par de grandes associations comme Médecins du Monde, le Samu Social, la Croix Rouge, Primo Levi, Ordre de Malte, etc...

Cela a été pour PHI une expérience importante et un grand défi. Le développement de cette activité est important en France et maintenant l'extension s'est faite pour le volet international où les besoins sont immenses.

Mais PHI, c'est aussi les missions organisées par nos Associations Locales qui se sont également restructurées pour continuer à fonctionner vis à vis de l'aide internationale qu'elles assuraient depuis leur création. Ces entités fournissent du matériel médical, chirurgical, des pansements, toutes sortes de consommables, tout en assurant les évaluations des besoins pharmaceutiques sur le terrain dans les pays où elles sont présentes pour l'achat et l'envoi des génériques à partir de l'Établissement Pharmaceutique de PHI.

Ses missions

PHI favorise l'accès aux soins et aux médicaments des plus démunis, en France et dans les pays en développement.

Agréée «organisme à but non lucratif et à vocation humanitaire»:

Sur le territoire français, PHI a été désignée seule responsable de l'approvisionnement en médicaments neufs auprès des associations caritatives françaises.

A l'étranger, PHI c'est aussi :

- faciliter l'accès aux soins pour les populations les plus fragiles, en respectant l'intérêt économique local ;*



- *fournir des médicaments en conformité avec les politiques nationales et l’OMS ;*
- *privilégier les achats de médicaments dans les centrales des pays concernés lorsqu’elles existent ;*
- *Améliorer les réseaux de systèmes de soins ;*
- *La lutte contre les faux médicaments.*

Ses actions

Sur le territoire national, les pharmaciens PHI assurent la gestion et l’approvisionnement en médicaments des centres de soins caritatifs agréés par les agences régionales de santé (ARS), parmi lesquels Médecins du Monde, le Samu Social, le CPO de Tours, Comede, Emmaüs, l’Ordre de Malte, la Croix-Rouge, etc...

Présentes à l’international, les associations locales (AL) PHI sont engagées dans de nombreuses actions de prévention, d’hygiène ou de premiers soins, qui s’articulent autour de cinq axes forts : l’accès aux médicaments (en évaluant en amont les besoins des dispensaires et en travaillant avec des centrales d’achat locales), la femme et la maternité, l’eau, et les soins de santé primaires.

---=0000000=---



L'ETABLISSEMENT PHARMACEUTIQUE

Ouvert à Nîmes le 1er janvier 2009, cet établissement s'approvisionne auprès des laboratoires et fournit en médicaments les centres de soins caritatifs sur notre territoire. Cette plateforme d'environ 800 m² permet d'entreposer plus de 100 palettes de médicaments neufs, soit de 30 à 60 jours de stock, selon les produits. Elle dispose également de bureaux et de matériels informatiques pour gérer les stocks, les commandes et les expéditions.

Cet établissement fonctionne grâce au concours de 4 bénévoles qui prêtent mains fortes à 2 salariées.

Plus de 25 tonnes de médicaments ont été expédiées en 2018, représentant 296 000 boîtes de médicaments au 31 décembre 2018 et 788 expéditions.

Les centres distribués par l'Etablissement :

Au 31 décembre 2018, 138 centres de soins étaient approvisionnés sur tout le territoire français, dont 3 en départements d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe et Mayotte).

Afin de soutenir les associations locales, PHI a également mis en place un département international. Cette structure fonctionne notamment à l'aide d'un cahier des charges rigoureux et permet d'exporter des médicaments en respectant les bonnes pratiques de dons de médicaments, afin de lutter contre la contrefaçon, tout en respectant l'économie locale des pays destinataires.

====0000000====